

REGLEMENT ENDURO BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 2023

PREAMBULE

La Ligue Motocycliste Régionale de Bourgogne Franche-Comté organise pour 2023 un Championnat de Ligue d'Enduro.

- Un championnat « TRADITIONNEL » pour les pilotes licenciés possédant une moto homologuée pour la circulation sur route ouverte.
- Un trophée « ENDURO KID » pour les pilotes licenciés âgés de 6 à 17 ans avec une moto non homologuée.

Tout concurrent participant à l'un de ces championnats devra connaître le règlement du championnat auquel il participe, le respecter sans réserve, tout comme les règles techniques et de sécurité de la F.F.M. Un Délégué de la Commission régionale d'Enduro sera présent à chaque épreuve.

Aucune clause du règlement particulier de l'épreuve ne peut être contraire aux règles techniques et de sécurité et au présent règlement.

L'épreuve pourra se dérouler sur 1 ou 2 jours. Chaque journée de compétition comptera comme une épreuve distincte.

Art.1 – ENDURO KID

Art. 2 – CALENDRIER

Toutes les épreuves inscrites au championnat de Bourgogne Franche-Comté compteront pour le Championnat de Ligue.

Une course annulée ne sera pas remplacée.

Art. 3 - TITRES ET RECOMPENSES

4-a - Des titres de champions de Ligue de Bourgogne Franche-Comté seront décernés aux vainqueurs des classements scratch Ligue 1, Ligue 2, 50cc, Féminine et Vétérans.

4-b - La présence des pilotes à la remise des prix des courses est obligatoire, elle récompensera les bénévoles ayant œuvrés sur la course. Les pilotes absents à cette remise de prix se verront refuser leur récompense.

Art. 4 – CATEGORIE

Le Championnat de ligue d'Enduro est ouvert aux licenciés NCO inscrits dans un club de la ligue Bourgogne Franche Comté.

Ligue 1

Comprendra les pilotes ayant marqué des points dans les Championnats de Ligue 1 (3 tours) de Bourgogne Franche-Comté en **2022**.

Un pilote ayant marqué au moins un point en championnat de valeur nationale l'année précédente sera automatiquement classé en ligue 1.

Tout pilote de ligue 1 courant occasionnellement en ligue 2 ne marquera pas les points cette épreuve et restera classé en ligue 1.

Un pilote ligue 2 montant en ligue 1 en cours de saison ne figurera pas au classement ligue 2.

Tout pilote ayant plus de 37 ans pourra s'inscrire soit en Ligue 1 soit en Vétérans sans aucune condition de points en ligue 1.

Ligue 2

La catégorie Ligue 2 (2 tours) comprendra tous les autres pilotes licenciés NCO âgés de moins de 37 ans au 01 janvier ainsi que les 50cc et les féminines. Possibilité de classements séparés : 50cc ou féminines.

Peuvent descendre en ligue 2, les pilotes n'ayant eu aucun point au scratch « ligue 1 » durant l'année précédente (2019).

Vétérans

Pourra s'inscrire dans ce groupe tout pilote titulaire d'une licence NCO, âgé de 37 ans minimum au 1^{er} janvier de l'année en cours, sans aucune condition de points marqués au classement L1 l'année précédente. Les vétérans feront 2 Tours avec les temps des Ligue 2, sauf décision du jury.

50cc et féminine

Pourra participer au championnat 50cc, tout pilote âgé de moins de 19 ans au 1^{er} janvier de l'année du championnat. (Nombre de tours à la discréction du club organisateur)

Une récompense spécifique pour les féminines, sans distinction de catégorie, sera décernée aux participantes de l'un des championnats.

Art. 5 – CLASSES

Classe unique en Ligue 1, 2 et Vétérans

Art. 6 - CLASSEMENTS (disponible sur le site de la ligue)

Chaque pilote de Bourgogne Franche-Comté inscrit au Championnat se verra attribuer les points suivant le barème ci-dessous, en fonction de son groupe et de la place obtenue à chaque épreuve :

20, 17, 15, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

Après chaque épreuve, le jury validera les résultats suivant la procédure de l'ART 2.2.6.19 du code sportif FFM.

Toute réclamation sera prise en compte si celle-ci est présentée conformément aux articles 2.3.1.2 et 2.3.1.3 du code sportif FFM.

Seul le classement officiel de l'épreuve fera foi pour l'attribution des points au championnat.

Pour le classement final toutes les épreuves seront prises en compte (avec un minimum de 3 épreuves).

Pour les classements de la course de CHAUMONT : les pilotes restent dans leur catégorie de classement (L1, L2, Vétérans ...).

Pour les pilotes non classés avant la course de CHAUMONT ; seuls les pilotes classés L1 en 2019 seront acceptés en L1, les autres seront classés L2.

Un pilote disputant une épreuve de Championnat de France, d'Europe ou du Monde d'ENDURO, le même jour qu'une épreuve de Championnat de Ligue pourra, sur demande à la Ligue, dans les deux jours suivant l'épreuve, comptabiliser des points au championnat de Bourgogne Franche-Comté en application du barème suivant :

En marge de l'épreuve, établissement d'un scratch régional.

Les points distribués équivaudront au barème du championnat de BFC majorés de :

- 2 points pour une épreuve EUROPE et MONDE
- 1 point pour une épreuve FRANCE.

Pour les pilotes Elite et Juniors roulant sur 3 tours, seuls les 2 meilleurs tours seront pris en compte et comptabilisés avec les autres pilotes 2 tours. Un pilote qui participera à une épreuve ne comptant pas pour le championnat de France, d'Europe ou du Monde ne pourra prétendre à une équivalence de points.

Art. 7 – ENGAGEMENT

Le montant de l'engagement aux épreuves est fixé par chaque club organisateur (Ce coût est fonction des secours, du chronométrage lui-même fonction du nombre de spéciales ainsi que des coûts liés à l'utilisation de certaines propriétés).

La clôture des engagements se fait en règle générale dans les 15 jours précédent l'épreuve. Les clubs organisateurs retournent aux pilotes une confirmation d'engagement par courrier ou par mail, indiquant le N° de course, ainsi que le règlement particulier de l'épreuve, à la condition expresse que ceux-ci aient réglé le montant de l'engagement à l'inscription.

Le montant de l'inscription pourra être augmenté pour les retardataires s'engageant par téléphone ou le matin de l'épreuve (voir règlement particulier de l'épreuve).

Si un pilote annule son engagement, le remboursement dépend du bon vouloir du club. Dans ce cas, les certificats médicaux doivent être expédiés à l'organisateur au plus tard le vendredi précédent l'épreuve, le cachet de la poste faisant foi.

ATTENTION : L'organisateur est souverain dans sa décision.

Art. 8 - ACCUEIL ADMINISTRATIF

Voir le règlement du Championnat de France d'Enduro **2023**.

Attention : Au contrôle administratif et à l'affichage des résultats, Le pilote doit vérifier l'exactitude des renseignements le concernant. C'est sa responsabilité.

Art.9 - MOTOCYCLES – CONTROLES TECHNIQUES

Se reporter au règlement technique du Championnat de France d'Enduro **2023** ;

Par ailleurs le pilote devra obligatoirement présenter son équipement au contrôle technique et notamment son casque, sa dorsale aux normes en vigueur (voir FFM **2023**) et dont le port est obligatoire.

Dans tous les cas, les contrôles techniques seront fermés dès le départ du 1er concurrent.

Art. 10 – COULEURS DES PLAQUES

LIGUE 1 : Fond Jaune / Numéros Noirs

50cc : Fond Noir / Numéros blancs

LIGUE 2 et Vétérans : Fond Vert / Numéros

Féminine : Fond Mauve / Numéro /Blanc

Blancs

LIGUE 3 : Fond Noir / Numéros Blancs

Hauteur des chiffres : 70 mm minimum bien découpés et très lisibles.

(Aucune autre couleur pour quelque catégorie ou classe ne pourra être acceptée).

Art. 11 – PARCOURS

Chaque organisateur devra prévoir 2 CH au minimum et devra comporter 1 épreuve spéciale du type « banderolées » (2 recommandées) par tour. Si exceptionnellement, des spéciales en « ligne » sont tracées, elles ne pourront être chronométrées au premier tour qu'avec l'accord du Directeur de Course en fonction de leurs dangersités.

Pour certaines catégories, le parcours pourra être dévié afin de réduire la difficulté (les commissaires de piste sélectionnant les pilotes à l'aide des couleurs des fonds de plaque).

Des contrôles horaires pourront être « sans assistance ».

Signalisation du parcours (voir règlement Championnat de France **2023**).

Fléchage :

- Un seul jour de course (bleu ou rouge).

- Deux jours de course dans des sens différents pour chaque jour : 1^{er} jour = bleu / 2^e jour = rouge.

Art. 12 – CHRONOMETRAGE

A chaque contrôle horaire, une pendule à l'heure officielle de la course placée au drapeau jaune devra être installée.

Un dispositif de pointage lui-même calé à l'heure officielle de la course permettra d'inscrire pour chaque pilote l'heure de passage.

Rappel :

L'heure de pointage au CH est l'heure à laquelle l'axe de la roue AV franchit la ligne entre les 2 drapeaux jaunes.

L'heure officielle de la course devra être celle de l'horloge parlante.

Art.13 – OFFICIELS

1 Directeur de course Enduro (1^{er} degré minimum),

3 Commissaires sportifs Enduro 1^{er} degré,

1 Commissaire technique régional,

1 Responsable Classement/ Chronométrage Chronométreur,

1 Commissaire sportif à chaque épreuve spéciale,

x Commissaires de piste.

Une réunion de jury devra avoir lieu avant le départ et une avant la publication des résultats officiels afin de valider le règlement particulier et les résultats de l'épreuve et éventuellement traiter les réclamations suivant le Code Sportif de la FFM.

Art.14 – SECURITE – COUVERTURE MEDICALE

En accord avec les Règles techniques et de sécurité de l'Enduro et l'arrêté préfectoral.

Art.15 – ECLAIRCISSEMENTS – GENERALITES

Pour tout manquement au présent règlement, se reporter au règlement du championnat de France d'Enduro (Voir annuaire FFM).

Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs avant, pendant et après la course.

Art.16 – REGLES ENVIRONNEMENTALES

Se reporter aux règles environnementales du Championnat de France d'Enduro.

Art.17 – COUPE DE France ENDURO

En cas de concurrence de date entre la coupe de France d'enduro et une épreuve du championnat Bourgogne Franche-Comté les pilotes sélectionnés (ou faisant parti d'un duo dans le cas d'une épreuve d'endurance) pour représenter la ligue marquent 20 points en championnat de ligue.